

**Le huit avril deux mille dix neuf, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 2 avril 2019**

**Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M GOUJON Mathieu, M NAVARRE Vincent, Mme BEAUDRU Agnès, Mme LEGROS Sophie, Mme FOUQUE Sylvie**

**Absents excusés : M CERVANTES Michel ayant donné pouvoir à M RIBET Bernard  
M SIMON Jean-Pierre  
Mme MAZOUER Sabrina**

**Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019
2. Compte Administratif 2018 et Compte de Gestion 2018
3. Affectation du résultat 2018 au budget primitif 2019
4. Vote des taux des taxes locales
5. Budget primitif 2019
6. Vacances funéraires
7. Fauchage des talus
8. Elections Européennes du 26 mai 2019 : Bureau de vote
9. Informations Diverses
10. Questions Diverses

**Délibération n° 2019.12**

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 MARS 2019**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 est approuvé à l'unanimité

**Délibération n° 2019.13**

**2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif 2018 est présenté aux membres du conseil municipal :

Section de fonctionnement

- Le total des dépenses est de	387 535,66 €
- Le total des recettes est de	480 788,91 €
- Le résultat reporté N-1 était de	40 888,88 €

Section d'investissement

- Le total des dépenses est de	90 723,33 €
- Le total des recettes est de	35 514,99 €
- Le résultat reporté N-1 était de	364 433,66 €

Le résultat d'exécution de l'exercice 2018 présente donc :

- Un solde positif en section de fonctionnement de 134 142,13 €
- Un solde positif en section d'investissement de 309 225,32 €
  
- Restes à réaliser en section d'investissement - Dépenses : 38 720 €

Au vu de ces résultats, Mme BERTRAND, doyenne d'âge, prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, par 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2018,
- **Approuve** le compte de gestion 2018 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune.

**Délibération n° 2019.14**

**3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 134 132,13 €
- un excédent d'investissement de 309 225,32 €

Pour Mémoire - Prévisions budgétaires 2018 Virement à la section d'investissement (compte 023)	Néant
Solde de l'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de clôture <b>A</b>	309 225,32 €
Restes à réaliser investissement : Recettes <b>B</b>	--
Dépenses <b>C</b>	38 720,00 €
Excédent de Financement <b>A + B - C</b>	270 505,32 €

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 (134 132,13 €), comme suit :**
  - **Section d'investissement**  
\* Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 70 000,00 €
  - **Section de fonctionnement**  
\* Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté      64 132,13 €

**Délibération n° 2019.15**

**4 - TAUX DES TAXES LOCALES 2019**

Pour l'année 2019, le produit fiscal assuré par les taxes locales s'élève à 134 679,00 €.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition communale. Les taux restent ainsi définis :

- **TAXE D'HABITATION : 8.54 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 16,54 %**
- **TAXE FONCIERE NON BATI : 36,51 %**

**Délibération n° 2019.16**

**5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget primitif 2019 a été préparé par la commission "finances" réunie le 1 avril 2019. Il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
011 - Charges à caractère général	147 194,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	223 392,00 €
014 - Atténuations de produits	55 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	38 675,00 €
66 - Charges financières	1 300,00 €
022 - Dépenses imprévues	4 222,62 €
Dépenses d'ordre	1 345,51 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>471 129,13 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	45 360,00 €
73 - Impôts et taxes	240 950,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	99 877,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 800,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	64 142,13 €
Recettes d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>471 129,13 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
16 - Emprunts et dettes assimilés	20 000,00 €
Opérations d'équipement	392 257,83 €
020 - dépenses imprévues	5 000,00 €
Restes à réaliser - Dépenses	38 720,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>455 977,83 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
10 - Dotations, fonds divers, réserves	€
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	70 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	71 807,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	309 225,32 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Recettes opérations d'investissement	3 600,00 €
Recettes d'ordre	1 345,51 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>455 977,83 €</b>

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2019.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **arrête est approuvé**, le budget primitif 2019 présenté.

Le budget, ainsi voté, inclut les opérations d'équipement suivantes :

- Acquisition de matériel (souffleur, mobilier, guirlandes, extincteurs ...)
- Acquisition Terrain réservé PLU
- Voirie Rue des Charmilles
- Accessibilité des bâtiments
- Cimetière - Colombarium - Aménagement paysager
- Ecole - Travaux Bâtiments
- Effacement réseaux Hameau des Belles
- Salle Polyvalente - Travaux Bâtiments
- Acquisition Matériel Service Technique

#### **6 - Redevances et vacations funéraires**

Les articles R.2213-49 et R.2213-50 du code général des collectivités territoriales définissent les modalités de versement des vacations lors des opérations de surveillance dans le secteur funéraire.

Dans les communes hors zone de police d'Etat, deux cas sont à distinguer : si la commune ne dispose pas d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal, le maire ou l'un de ses adjoints délégués assure la surveillance des opérations funéraires.

Dans ce cas, aucune vacation n'est versée par la famille du défunt, en vertu du dernier alinéa de l'article R.223-49 du code précité qui dispose que la "vacation n'est exigible que dans les communes où la surveillance est réalisée par les fonctionnaires mentionnés à l'article L.2213-14".

Par conséquent, les dispositions en vigueur ne prévoient pas le versement de vacation pour les élus et la commune.

### **Délibération n° 2019.17**

#### **7 - FAUCHAGE DES TALUS**

M. le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise LE MAITRE, concernant le fauchage des accotements et dépendances de la voirie communale d'un montant forfaitaire de 3070 € HT soit 3684 € TTC pour 2 fauchages de la totalité des talus et 1 préfauchage d'une largeur de l'épareuse.

#### **Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**Autorise** M. le Maire à signer la commande auprès de l'Entreprise LE MAITRE, sur la base d'un montant forfaitaire de 3 070 € HT, soit 3 684 € TTC pour 2 fauchages de la totalité des talus et 1 préfauchage d'une largeur de l'épareuse et à régler les dépenses correspondantes.

#### **8 - ELECTIONS EUROPEENNES Dimanche 26 mai 2019**

Le Conseil municipal organise le bureau de vote pour les prochaines élections européennes du dimanche 26 mai 2019 de 8 h 00 à 18 h 00.

#### **9 - INFORMATIONS DIVERSES**

Suite à des plaintes reçues en mairie, Monsieur le Maire informe qu'il a contacté les exploitants qui avaient sali les routes de la Mare au Leu et du Bas de la Mare au Leu. Ceux-ci ont nettoyé les routes.

#### **10 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Pierre SIMON demande à ce que M le Maire fasse régulariser l'ouverture créée sans autorisation d'urbanisme sur le pignon du hangar donnant sur une propriété Rue du Village.

Monsieur Simon demande quand seront coupées les dogues qui poussent rue du village. Le fauchage sera effectué d'ici quelques semaines.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 20 mai 2019 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 00.